

COMMUNE DE NANGY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2008

Convocation du 1^{er} avril 2008, Secrétaire M. HINNEKENS, Lors de sa réunion,

LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE

- ✓ - le compte administratif 2007 qui dégage : - un excédent de fonctionnement de 726 627,29€
- un excédent d'investissement de 66 173,12€
 - ✓ - les restes à réaliser 2007 en dépenses de 24 148,69€,
 - ✓ - l'affectation des résultat 2007 de fonctionnement de 726 627,29€,
 - ✓ - le compte de gestion 2007 tenu par le Trésor Public,
 - ✓ - les quatre taxes: - TH 10,14
- TFB 10,92
- TFNB 48,14
- en incluant les taux de la Communauté de Commune «Arve et Salève» suite au passage de la TPU en tenant compte de la part syndicale du SIGSPRA concernant la TP,
- ✓ - le budget primitif 2008 qui s'équilibre : - en fonctionnement : 1 599 027,29€
- en investissement: 1 453 173,12€
 - ✓ - la délégation de signature au Maire pour les achats dont le montant est égal ou inférieur à 4000€,
 - ✓ - les délégations à la CDEC : Madame VITTOZ,
au SICGSPRA : Madame MAZADIER Monsieur LEROY
Mlle HERREN Monsieur FAVRE
 - à la Commission des Impôts : Voir tableau,
au CCAS : Madame LEROY en remplacement de Monsieur DEFAGO
 - ✓ - le décompte définitif des travaux du chef-lieu 3^otranche par le SELEQ 74 - réseau électricité et Télécom,
 - ✓ - l'estimation des travaux «Sur les Vignes» par le SELEQ 74 réseau électricité et Télécom de 199 030€ avec une quote part communale de 118 123€,
 - ✓ - la demande d'une dotation global d'équipement pour la construction de la Mairie.

INFO

- ✓ - Dissolution de l'association PSE,
- ✓ - Harmonie de BONNE: concert le 06/06/2008 à 20h30 sur la Place de la Fontaine,
concert le 26/04/2008 à 20h30 à BONNE,
- ✓ - Prêt de la salle à Monsieur et Madame BOUVARD pour chorale selon disponibilité,
- ✓ - Communauté de Commune «Arve et Salève» : Assemblée Générale le 7/05/2008
- ✓ - UDCAFN : soutien du 5 décembre pour la journée commémorative.

La séance est levée à 22h30.

14 membres étaient présents, 1 membre était absent excusé.

Madame Le Maire



LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PEUVENT ETRE CONSULTEES
AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE SELON LES JOURS ET HEURES D'OUVERTURES AU
PUBLIC.